

## SEANCE DU 20 JUILLET 2012

**Etaient présents** : MM. GRANIER, LAURENS, ALRAN-REY, DELPECH, BIZOUARD, BIBAL, ALBERICI, BONTON, TERRAL, MOUSSA, MOUYSSET, CABROL,

**Excusés** : ALBERT, LAFON, BANDET, CAYRAC, JULIEN, RAULHAC, LAMESLE

BIZOUARD Michèle a été nommée secrétaire de séance

**Approbation de la séance précédente** : aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2012 a été adopté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

### **EXTENSION CIMETIERE : ATTRIBUTION DU MARCHE SUITE A L'APPEL D'OFFRES**

Après ouverture des plis qui a suivi l'appel d'offres pour les travaux d'agrandissement du cimetière, les membres de la commission ont étudié les 5 propositions reçues, énumérées ci-dessous :

SARL Jérôme MASSOL :	105 594.84 € TTC
SCREG SUD OUEST :	149 437.27 € TTC
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS :	154 719.16 € TTC
MAILLET TP	106 829.11 € TTC
CAP TP :	82 416.36 € TTC

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres est CAP TP.

Après concertation, les membres présents valident ce choix et chargent Madame le Maire d'en informer l'entreprise.

### **EXTENSION DU CIMETIERE : ECRITURES BUDGETAIRES**

Il a été voté au BP 2012 une enveloppe de 50 000€ pour l'opération d'investissement « agrandissement du cimetière ». Au vu des propositions, il s'avère qu'il est nécessaire d'alimenter le programme.

Par conséquent, une décision modificative sur les écritures budgétaires doit être effectuée comme suit :

Article 2313 : - 35 000 €

Article 2313 programme 419 : + 35 000 €

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de passer les écritures relatives au programme « extension du cimetière ».

## FINANCEMENT ECOLE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS ACTUALISES

Pour tenir compte de l'avancement du projet, la demande de subvention DETR déposée pour le projet de la construction du nouveau groupe scolaire doit être modifiée. M. Granier propose de modifier et d'actualiser le financement du projet ainsi que les demandes de subvention.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

<b>Financement D.E.T.R</b>	
Montant éligible de l'opération (HT)	<b>3 135 930,64 €</b>
Montant DETR demandé	1 097 575,00 €
	soit 35 %
<b>Autres financements</b>	
Subventions :	
Conseil Général	1 097 575,00 €
Autofinancement	940 780,64 €
T.V.A	605 409,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 741 340,41 €</b>

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité la modification du financement du projet du nouveau groupe scolaire ainsi que les demandes de subvention.